



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation : Paris

Question écrite n° 3951

Texte de la question

M Joseph-Henri Maujouan du Gasset expose a M le ministre de l'interieur qu'au debut d'aout 1988 Paris a fait l'objet de survols d'ULM et autres engins a decollage vertical. Cela, en toute illegalite. Des mesures ad hoc ont ete prises. Il lui demande quel est, a l'heure actuelle, le point de ce dossier dont l'importance ne peut etre contestee.

Texte de la réponse

Reponse. - A la suite des differents survols illicites qui ont eu lieu a Paris au cours de l'ete dernier, la protection aerienne de la capitale a ete renforcee. C'est ainsi que le ministre de l'interieur a mis en place, en liaison avec les ministres de la defense et des transports, un dispositif exceptionnel permettant de mieux assurer le controle des vols d'engins legers, d'helicopteres ou d'ULM decollant en region parisienne et de detecter les aeronefs en infraction. Ces mesures ont permis l'interpellation, le 13 octobre 1988, d'un pilote ayant enfreint l'interdiction de survol de la capitale. Defere devant la dixieme chambre correctionnelle de Paris, celui-ci a ete condamne pour ces faits, le 10 novembre dernier, a 50 000 francs d'amende et a la suspension pendant trois ans de sa licence. Depuis cette interpellation, le dispositif exceptionnel d'intervention a ete leve. En revanche, les moyens d'alerte et de controle ont ete maintenus. Ils ont notamment permis, a l'occasion des recents survols signales par des temoignages humains, de diligenter rapidement des verifications qui ont revele qu'il s'agissait d'appareils en approche sur les aeroportos de la region parisienne. Les trajectoires suivies leur etaient imposees, pour les necessites du trafic, par le controle de la navigation aerienne. Par ailleurs, des etudes en vue du perfectionnement des moyens techniques de surveillance de Paris et de l'aggravation des sanctions penales applicables en cas de survol des zones interdites sont actuellement menees avec les autres departements ministeriels interesses.

Données clés

Auteur : [M. Maujouan du Gasset Joseph-Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3951

Rubrique : Transports aeriens

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 1988, page 2874